

Ecole de Musique de Bièvres

Adresse postale : Mairie, Place de la Mairie 9170 BIEVRES – Tel : 0169 85 54 37 (répondeur)

mail : contact@musique-bievres.org – internet : www.musique-bievres.org –  Ecole de Musique de Bièvres

Les cours ont lieu au : Centre RATEL allée des castors.

Tarifs INSCRIPTIONS saison 2019-2020

ADHÉSION INDIVIDUELLE : 45 euros										
COURS INDIVIDUELS D'INSTRUMENTS										
Coefficient familial	A	B	C	D	E	F	G	H	Hors VGP	Essonne
Tarifs par enfant jusqu'à 18 ans (incluant le solfège et les ateliers de musique d'ensemble)										
30 mn	260	320	380	440	500	560	620	680	770	710
45 mn	390	480	570	660	750	840	930	1020	1155	1065
Duo 50 mn	238	293	348	403	458	513	568	623	706	651
Tarifs par adulte (plus de 18 ans)										
30mn	320	394	468	542	616	690	764	838	949	875
45 mn	480	591	702	813	924	1035	1146	1257	1424	1313
Duo 50 mn	293	361	429	497	565	633	700	768	870	802
Réductions sur les tarifs des cours individuels :										
- 5% pour 2 élèves inscrits, 10% de réduction pour 3 élèves inscrits, 15% de réduction pour 4 élèves et plus.										
- 50% pour le même élève inscrit en 2ème instrument (durée max 30 mn). Réduction non cumulable avec les réductions ci-dessus.										
ATELIERS ET COURS COLLECTIFS										
Tarif par enfant non inscrit en instrument : 240 €										
Tarif par adulte non inscrit en instrument :										
Ateliers orchestre ou rock : 300 € Ateliers jazz ou solfège (ados et adultes) : 240 € Ensemble vocal (ados et adultes) : 210 €										
Tarif par adulte déjà inscrit en instrument										
Ateliers (dont Solfège et Ensemble Vocal) : 60 € par atelier										
Pour les adultes et enfants non inscrits en instrument : Réduction de 50% sur le prix de l'atelier le moins cher										

Calcul du quotient familial

Quotient familial			
INF		294,00	A
ENTRE	294,00 €	428,00 €	B
ENTRE	428,00 €	621,00 €	C
ENTRE	621,00 €	902,00 €	D
ENTRE	902,00 €	1 308,00 €	E
ENTRE	1 308,00 €	1 898,00 €	F
ENTRE	1 898,00 €	2 751,00 €	G
SUP	2 751,00 €		H

Le quotient familial est calculé en fonction des revenus imposables du foyer auxquels s'ajoutent les allocations familiales.

QUOTIENT = (Revenus imposables + Allocations familiales) / 12 mois / nombre de parts.

Calcul du nombre de part (différent de l'administration fiscale) : 1 parent = 1 part, 1 enfant = 1 part, 1 part supplémentaire si enfant ou adulte handicapé, parent isolé ou veuf.

Afin que le tarif maximum ne vous soit pas appliqué automatiquement, vous devez, pour les cours d'instrument, faire calculer votre quotient familial en Mairie ou nous fournir les pièces justificatives.

Reprise des cours : **Lundi 16 septembre 2019**